

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE
2011

Impôt sur le revenu : progressif

Et pourquoi pas
taxer à 100 % tout
ce qui est au-dessus de
30 000 euros net par mois



Pour une fiscalité juste

*globalisons l'ensemble des revenus,
pour taxer les revenus du capital
comme ceux du travail*

DOSSIER P.4



ÉDITO
Les ringards visionnaires
et les « modernistes »
irresponsables !
P.3



EUROPE :
L'intergroupe Services
Publics : un « lobby »
bien utile
P.7



TÉLÉCOM AVIATION
Et maintenant ?
P. 11

Instances IRW-CGSP

Mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de Secrétaire général fédéral francophone de la CGSP fédérale.

Suite aux appels lancés dans la *Tribune* du mois de juin 2011, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de l'IRW-CGSP dans les délais prescrits :

- Secrétaire général de l'IRW-CGSP : Gilbert Lieben, Secrétaire régional de Liège du secteur Admi, présenté par le secteur Admi wallon ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP : Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP, présenté par la régionale intersectorielle de Verviers ;
- Secrétaire général fédéral francophone : Michel Meyer, Secrétaire général du secteur Poste, présenté par le secteur wallon Poste.

Réunie en Congrès extraordinaire à la CGSP de Namur, le lundi 17 octobre dernier, l'IRW-CGSP a élu Gilbert Lieben comme Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et Laurent Pirnay comme Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Les successeurs entreront en fonction après les congrès statutaires de mai-juin 2011. Le même Congrès extraordinaire a désigné Michel Meyer comme candidat au parrainage francophone de la CGSP pour le mandat de Secrétaire général fédéral francophone de la Centrale générale des services publics. Cette dernière désignation a été transmise par le Secrétariat IRW-CGSP au Secrétariat communautaire francophone de la CGSP pour présentation au parrainage du Bureau exécutif communautaire francophone qui se réunira à cet effet le mardi 29 novembre 2011. La copie de cette transmission a été communiquée au Président fédéral de la Centrale pour information.

Accord gouvernemental et travail intérimaire

Alors qu'il reste sourd aux appels syndicaux, le formateur, Elio Di Rupo, a bien entendu les lobbys du patronat : nous avons trouvé dans l'accord gouvernemental, parmi les dédales des transferts de compétences, 5 petites lignes autorisant les entités fédérées à recourir au travail intérimaire dans le secteur public, aujourd'hui protégé de ce fléau par l'absence d'arrêté royal d'exécution. Le formateur prévoit dans sa note que si « *toutes les dispositions du droit du travail régissant le travail intérimaire restent fédérales, les Régions et Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail* ».

La CGSP wallonne est bien évidemment scandalisée par ces mesures qui portent atteinte aux principes fondamentaux des services publics et qui entraîneront de graves conséquences en termes de qualité des services rendus, de qualité de l'emploi mais aussi et surtout de coûts du travail : un intérimaire coûte plus cher à l'employeur puisqu'il faut payer un intermédiaire, n'en déplaise à FEDERAGON (la fédération des employeurs de l'intérim). On nous a pourtant bien expliqué que l'heure n'est plus à l'idéologie (de gauche) mais au pragmatisme (c'est-à-dire la mise en application de l'idéologie de droite)... mais nous ne pouvons pas l'accepter !

Hainaut occidental

Congrès statutaire 2012

Le 28 avril 2012 dès 10h, se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel, place Verte 15, Tournai.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire régional intersectoriel : Daniel Verdebout, sortant et rééligible.
- Secrétaire régional adjoint : Dany Vandenberghe, sortant et rééligible.
- Président régional : Patrick Leveau, sortant et rééligible.
- Vice-président régional : Alain Haubruge, sortant et rééligible.
- Trésorière régionale : Katty Cretteur, sortante et rééligible.
- Trésorier régional adjoint : Freddy Evenepoel, sortant.

- Trois vérificateurs aux comptes : Valérie Gillebert, Bernard Roland et Jean-François Boulanger, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale. Les candidatures doivent être adressées par écrit au Cde Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15, 7500 Tournai pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Il est aussi fait appel à la mise en place de la Commission des femmes ainsi qu'à la Commission des pensionnés et prépensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur can-

didature par écrit au Cde Daniel Verdebout, Secrétaire régional, CGSP place Verte 15, 7500 Tournai, pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le 26 novembre à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeu à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 40 €/personne pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale place Verte 15, à Tournai avant le 19 novembre à midi. Le nombre de places est limité.

Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !

Le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V), a récemment fait une annonce surprenante. Privatiser Belgacom, l'aéroport de Bruxelles national, Bpost pour combler le déficit ... creusé par la « catastrophe » Dexia. Même s'il est revenu ensuite sur cette déclaration impromptue, cette idée doit être combattue. La CGSP ne veut pas de nouvelle privatisation. Tout simplement car il s'agirait d'une nouvelle erreur (donc faute), politique, économique, sociale. La droite semble n'avoir aucune mémoire des désastres passés qu'elle a provoqués.

Rappelons-nous. L'épisode de la CGER est encore dans nos mémoires. Dans les années 1990, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait été séquestrée, privatisée, avant d'être revendue à l'encan (Fortis l'avait acquise pour une bouchée de pain). Épisode qui n'est pas sans rappeler le trajet de feu le Crédit communal, aujourd'hui Dexia, dans la faillite.

Qui sont les ringards ?

Il y a plusieurs années, la CGSP alertait l'opinion publique sur les dangers de privatiser ainsi des banques publiques et sur la nécessité de bien séparer les banques d'épargne des banques de placement... Le monde politique nous a traités de « ringards » ! Aujourd'hui pour secourir par priorité une banque privée qu'une gestion désordonnée et des placements hasardeux ont mise sur la paille, les mêmes politiques proposent la nationalisation pour réparer leurs fautes passées. Et on nous oblige à (re)mettre la main à la poche en puisant dans les deniers publics pour boucher les trous laissés dans cette institution privée. C'est inacceptable !

Qui sont les responsables ?

Il serait juste d'avoir quelques comptes sur ce qui s'est réellement passé. On ne peut accepter que les errements de patrons banquiers, disciples convaincus d'idéologies de droite, soient ainsi absous, sans coup férir. Nous réclamons une commission d'enquête parlementaire en France et en Belgique, voire au niveau européen, comme la saisine des instances judiciaires. C'est le minimum ! Il est aussi inacceptable que ses dirigeants, belges et français, continuent de toucher des émoluments qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est inconséquent et injuste.

Vendre des biens communs n'est pas une solution !

Une fois Belgacom et Bpost vendus, que restera-t-il à l'État, à la collectivité ? L'exemple d'Electrabel – actuellement propriété de Suez – devrait nous alerter. Non, la privatisation ne permet pas de désendetter l'État et, de plus, elle fait obstacle au développement du service public à pourvoir. Nous avons, tous, un exemple de ces services, privatisés, dont on nous a promis monts et merveilles. Aujourd'hui ils sont devenus plus compliqués, plus chers, moins solidaires et moins efficaces au final. La privatisation n'a qu'un seul objectif : permettre à quelques uns – Albert Frère et autres Lippens – de s'enrichir davantage sur le dos de la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

Les instruments de solidarité plus que nécessaires

À l'heure de la formation d'un nouveau gouvernement, la CGSP rappelle qu'elle est opposée à toute remise en cause de nos outils de solidarité : le salaire brut et la pension légale par répartition, la fiscalité fortement progressive (voir notre dossier), des services publics régulateurs et redistributeurs des richesses, la sécurité sociale fédérale.

Ne pas tuer les services publics mais les renforcer !

La crise financière s'explique aussi par une redistribution financière de plus en plus inégalitaire de la richesse produite, favorisant sur le dos des travailleurs le développement de la spéculation. Elle n'est pas la faute des travailleurs ni des services publics, qui ont finalement joué dans le cas présent, le rôle de pompiers sauveteurs et stabilisateurs. Il est donc stupide de vouloir les réduire ou les vendre. Nous n'acceptons pas que, pour sauver les banques, le service public soit privatisé, tout ou en partie. Nous réclamons l'instauration d'une Banque publique pérenne, intégralement axée sur l'épargne et gérée avec des outils publics. Nous appuyons la revendication des Métallos Wallonie/Bruxelles de nationalisation de la sidérurgie.

Les ringards sont en réalité des visionnaires et les « modernistes » des irresponsables !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Impôt sur le revenu : progressif ?

La réforme fiscale de l'impôt sur les personnes physiques a visé essentiellement à épargner les riches. En diminuant la progressivité, on favorise l'injustice. Démonstration.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, s'ébauche le programme d'austérité qui frappera durement le monde du travail. Ce que l'on sait, c'est que pour réduire le déficit public et trouver près de 25 milliards d'ici à 2015, le gouvernement tablera dans une large mesure sur une réduction des dépenses publiques confortant l'idée largement admise que les pouvoirs publics vivent au-dessus de leurs moyens. Rien n'est pourtant moins vrai que cette fable d'un État trop dépensier ! Par contre, ce qui est incontestable, c'est que depuis maintenant une trentaine d'années, nos

responsables politiques n'arrêtent pas de faire des cadeaux fiscaux au patronat et aux couches les plus aisées de la population et que cela coûte très cher aux finances publiques.

On sait ainsi que les fameux intérêts notionnels coûtent environ 4,5 milliards au budget de l'État.

L'autre exemple est celui de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Réforme conçue par Didier Reynders qui profite surtout aux couches les plus aisées de la population. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La progressivité de l'impôt ?

Pour bien comprendre la (contre-)réforme fiscale, il faut se souvenir que l'impôt sur les personnes est, en Belgique, progressif. Cela signifie que notre revenu annuel est « découpé » en tranches et qu'à chacune de ces tranches s'applique un taux de taxation différent comme le montrent les barèmes applicables en 2010 (voir graphique 1).

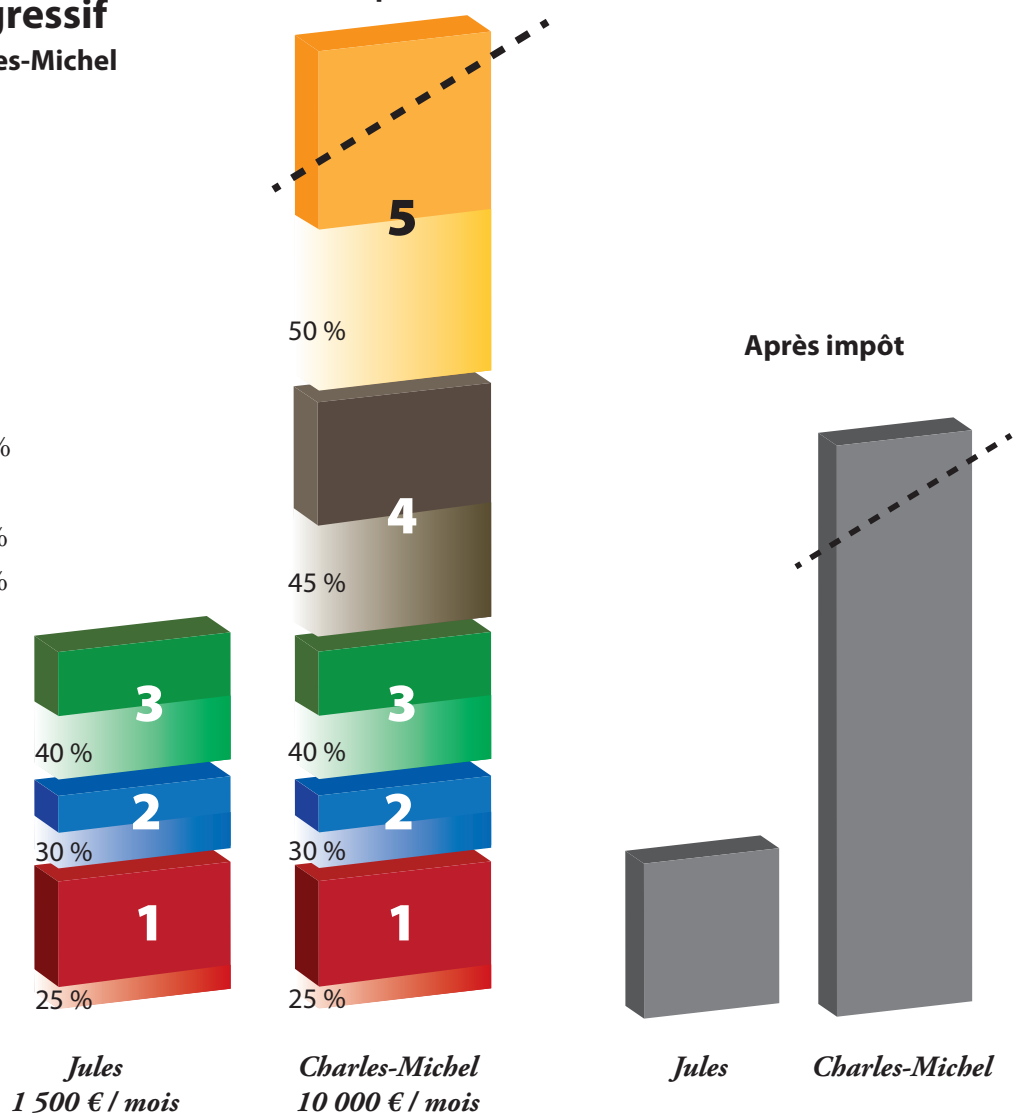
Ainsi, un revenu annuel net imposable de, par exemple, 18 000 euros sera « découpé » en trois tranches, la première allant de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la seconde de 7 900 à 11 240

Graphique 1

L'effet de l'impôt progressif Les revenus de Jules et de Charles-Michel avant et après l'impôt

Avant impôt

- Tranches et taux d'imposition**
- 1** de 0 à 7 900 euros annuels : 25 %
 - 2** de 7 900 à 11 240 euros : 30 %
 - 3** de 11 240 à 18 730 euros : 40 %
 - 4** de 18 730 à 34 330 euros : 45 %
 - 5** plus de 34 330 euros : 50 %



Et pourquoi pas taxer à 100 % tout ce qui est au-dessus de 30 000 euros net par mois ?

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

le sera à 30 % et la troisième ira de 11 240 à 18 000 et sera, quant à elle, taxée à 40 % (partie exemptée d'impôt non prise en compte).

Imaginons maintenant un revenu annuel net imposable de 120 000 euros. Dans ce cas-ci, il sera « découpé » en 5 tranches. La première de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la deuxième de 7 900 à 11 240 le sera à 30 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième qui ira de 34 330 à 120 000 et qui sera taxée à 50 %.

Le *graphique 1* permet de mieux comprendre l'importance de la progressivité de l'impôt. En effet, on peut constater que, contrairement à ce que veulent faire croire certains, le taux de taxation de 50 % s'applique uniquement sur la partie du revenu qui est au-dessus de 34 330 euros.

Le deuxième enseignement de ce graphique est de montrer clairement que, quel que soit le revenu, les 7 900 premiers euros sont taxés à 25 %. Cela s'explique aisément par le fait que les « premiers euros gagnés » servent à satisfaire des besoins de première nécessité et, cela, que l'on soit riche ou pauvre. Il

serait donc anormal qu'ils soient taxés différemment.

De plus, il est aussi tout à fait normal que la partie des revenus qui sert à la satisfaction de ces besoins fondamentaux soit moins taxée que la partie qui permet, par exemple, la consommation de biens de luxe ou, pire encore, de jouer en bourse. Cela explique pourquoi le taux de taxation appliqué à chacune des tranches va croissant.

En d'autres termes, imaginons une augmentation de revenus de 100 euros.

Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Logique, n'est-ce pas ?

Supposons maintenant la même augmentation chez un patron et soyons assez rêveurs pour imaginer qu'elle ne passe pas inaperçue. À quoi va-t-elle être consacrée ? A-t-il des difficultés pour remplir sa cuve à mazout, pour payer ses factures d'électricité, pour assurer la subsistance de sa famille ou l'éducation

de ses enfants ? Que nenni ! Cet argent sera, pour lui, un petit extra qui servira probablement à l'achat de biens de luxe ou, pire encore, à la spéculation.

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

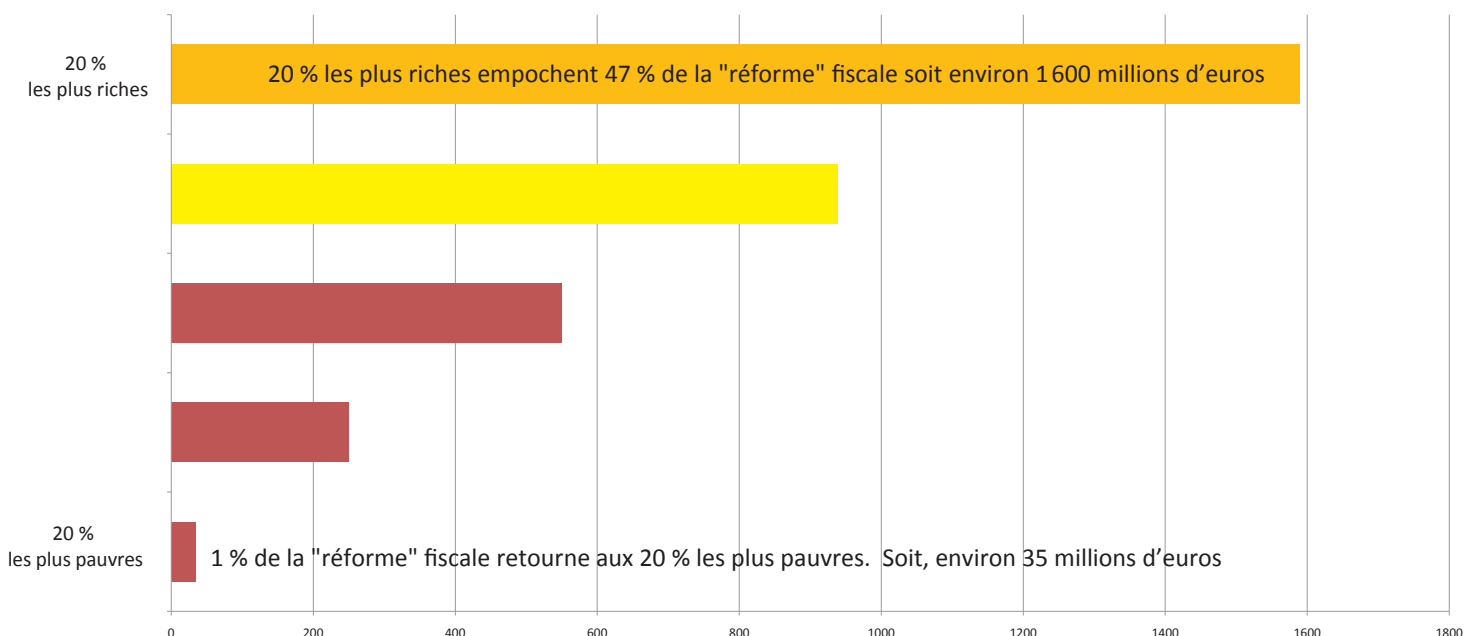
Sus à la progressivité !

Avant la contre-réforme fiscale, il y avait, en Belgique, 7 tranches d'imposition. La politique prônée par Didier Reynders a été de supprimer la 6^e et la 7^e tranches dont les taux de taxation étaient respectivement de 52,5 % et 55 %. Or, pour tirer profit de la suppression de ces deux tranches, encore fallait-il avoir un revenu suffisamment élevé que pour y accéder.

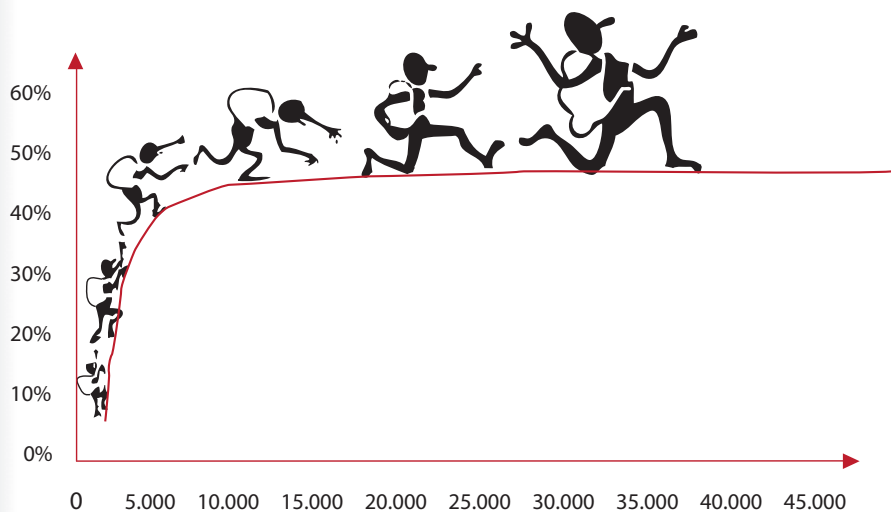
Ici aussi, une illustration vaut mieux qu'un long discours (*voir graphique 2*).

Graphique 2

À qui profite la « réforme » fiscale ? Chaque part correspond aux « gains » de 20 % de la population



Plus on gagne, moins la pression fiscale est importante



Ce graphique montre l'effet progressif selon la hauteur du revenu. L'axe vertical reprend le taux d'impôt effectivement payé. L'axe horizontal reprend le revenu mensuel net d'un célibataire, sans personne à charge et n'ayant droit à aucune réduction d'impôt. Le minimum exonéré d'impôt est bien sûr appliqué.

Que comprendre de ce schéma ? La progressivité est très forte pour les revenus au bas de l'échelle. La progressivité demeure forte (même si moindre) pour les revenus moyens. Pour les revenus élevés, la progressivité devient molle (la ligne s'arrondit) puis très faible (la ligne file à l'horizontale). Si les taux de 52,5 % et 55 % étaient encore appliqués, la ligne serait légèrement relevée (source : CEPAG. <http://www.cepag.be>)

D'après les sources officielles, le coût budgétaire de la réforme fiscale est d'environ 3,4 milliards d'euros.

Les 10 % les plus riches de la population empochent plus de 900 millions soit 27 %. Alors que les 10 % les plus pauvres n'en profitent pas.

Dans son livre « *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches* », notre Camarade Marco Van Hees illustre, avec deux exemples concrets, le caractère inadmissible de cette atteinte à la progressivité de l'impôt.

Le premier concerne l'administrateur-délégué d'un grand groupe bancaire belge dont le salaire annuel est de 2,735 millions d'euros. La réforme fiscale lui rapporte la coquette somme de 121 000 euros !

En second lieu, il compare la situation de deux isolés. Le premier gagne 1 400 euros net par mois, le second 50 000 euros. Les chiffres sont sans appel ! Si la réforme fiscale rapporte au premier une économie d'impôt de 0,96 %, celle-ci atteint 4,79 % pour le second. « *En proportion du revenu, le riche obtient un cadeau cinq fois plus important* ».

Voilà la réalité de la réforme fiscale, cette réalité est d'autant plus scandaleuse que demain, après les largesses octroyées aux nantis, c'est sur nos épaules que reposera l'effort d'austérité.

Pour un programme fiscal global de gauche

Pour la CGSP wallonne, il est plus que jamais nécessaire que la Gauche se

réapproprie le débat fiscal trop longtemps confisqué par une droite soucieuse de protéger ses privilèges.

Ainsi, avec la FGTB wallonne, nous plaillons pour une fiscalité fortement progressive faisant contribuer de manière plus importante les couches les plus aisées de la population. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation significative du nombre de tranches d'imposition avec comme première étape le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros brut par mois et l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros brut par mois.

D'après les calculs de la FGTB wallonne, ces deux mesures pourraient rapporter près d'un demi-milliard d'euros par an.

Bien évidemment, pour être efficace, ce renforcement de la progressivité doit s'accompagner d'une globalisation des revenus. En effet, actuellement, seuls les revenus du travail rentrent en ligne de compte pour le calcul de l'IPP. Raison pour laquelle nous exigeons que les revenus mobiliers et immobiliers soient soumis ensemble à l'impôt progressif. Il n'est en effet pas normal que, lorsqu'ils sont imposés, les revenus mobiliers le soient seulement à des taux de 15 ou 25 %. Il n'est pas plus normal que les revenus de la fortune ne soient pas imposés.

Si l'on ajoute à cela la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude fiscale, ce sont plusieurs milliards qui seraient ainsi récupérés par les pouvoirs publics.

Il n'y aura pas de programme de gauche sans une remise en cause de ces privilèges fiscaux. En tant que dernière véritable organisation de gauche et de masse, voilà le message que nous ne manquerons pas de porter haut et fort ! ■

L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile

Entre les services publics et l'Union européenne, un trouble persiste. Non seulement, l'Union européenne est responsable de leur privatisation et de leur affaiblissement mais leur place dans le débat politique reste diluée et insaisissable pour les citoyens européens. Un « intergroupe » s'est créé au Parlement européen pour débattre du sujet.

Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Traité de Lisbonne a conféré au Parlement européen, en codécision avec le Conseil, une nouvelle compétence : définir les principes et fixer les conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux Services d'intérêt économique général (SIEG) d'accomplir leurs missions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, faire exécuter et financer ces services. La création de « l'intergroupe Services Publics » entend faire office de groupe de pression pour redonner toute sa place aux services publics. Un objectif auquel la CGSP ne pouvait qu'adhérer. Elle a donc multiplié les contacts ces derniers mois et participe désormais régulièrement à ses réunions mensuelles.

Redonner toute sa place aux services publics

Une délégation a rencontré, fin juin, la Présidente de l'intergroupe, F. Castex pour réaffirmer les positions de la CGSP. Françoise Castex s'est d'emblée montrée très sensible à notre cause, étant elle-même issue du monde syndical – elle était notamment secrétaire générale adjointe du syndicat de l'éducation populaire de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) jusqu'à 1998.

« Il ne faut pas se focaliser sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) mais bien sur l'ensemble des services publics » nous a-t-elle confirmé. Il est aussi « urgent de garantir les missions de service public » qu'elles soient conduites par l'État, les régions ou les communes. Les élus nationaux et locaux ne peuvent être « dépossédés de leurs responsabilités politiques et de leurs compétences. » En outre, selon la députée, les politiques budgétaires ne devraient « pas fragiliser le financement des services publics puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans la sortie de la crise économique ». L'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en application toutes les potentialités du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment l'article 9 (la clause sociale transversale). Cependant, un bémol subsiste de cette rencontre : les socialistes ne sont pas majoritaires au Parlement européen et sont, en outre, très divisés entre eux. Ils n'ont donc que peu de chance de voir aboutir leurs propositions.

La concurrence pas très évaluée

Fin septembre, la question de l'évaluation de l'ouverture à la concurrence a été à l'ordre du jour de l'intergroupe. Question dérangeante. Ce thème n'est, en effet, pas très en vogue à la Commission européenne. Depuis dix ans, elle n'a ainsi publié que trois rapports sur le sujet. Et son statut, à la fois juge et partie, suscite quelques doutes parmi les scientifiques présents, très critiques. « La méthode d'analyse employée reste beaucoup trop centrée sur le marché intérieur, la compétitivité et l'efficacité des services publics », soulignent-ils. Pour véritablement analyser l'impact de la libéralisation, il faudrait réaliser

une analyse multifactorielle (tenant compte des critères d'efficacité économique, sociale et écologique) et pluraliste (impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés). Côté résultat, les premières études effectuées dans les secteurs de la poste et les transports montrent que la concurrence n'a amené « aucune amélioration notable de la compétitivité ». L'idée prépondérante de sans cesse diminuer les prix, et donc les coûts, entraîne également de lourdes conséquences sur la sécurité, la qualité des emplois et le bien-être au travail.

Cette question de l'évaluation va être suivie par l'intergroupe. F. Castex l'a confirmé. Et il est impératif d'étudier d'autres pistes. « L'Union européenne a fait le choix de la concurrence. Mais ce n'est pas la seule alternative possible. C'était un choix idéologique et politique et il est possible de prendre une autre direction ».

Dont acte !

Créé en janvier 2010, l'intergroupe Services Publics compte parmi ses membres des députés issus de 6 groupes politiques différents et de 13 États membres. Il a pour ambition, au travers ses rencontres mensuelles, de contribuer à développer et clarifier le débat sur les services publics entre groupes politiques, avec les autres institutions européennes et avec les partenaires et acteurs européens des services publics. Les trois objectifs principaux de l'intergroupe sont : le financement des services publics locaux, l'évaluation de la directive « Services » et la clarification juridique des services publics. ■

Solidarité !

La CGSP wallonne tient à marquer ses plus vives inquiétudes sur le sort des travailleurs de Dexia et des pouvoirs locaux. Elle affiche sa fraternelle solidarité avec tous les travailleurs en lutte et leur famille. Les combats des travailleurs grecs et celui des métallos sont aussi les nôtres !

Indignation générale

Dans le contexte actuel, avec les manifestations des indignés, les guerres, la crise bancaire (une fois de plus) la révolte grecque justifiée (face au diktat européen), les fermetures d'entreprises (Arcelor-Mittal à Liège) nous devons plus que jamais faire nôtre une phrase de l'écrivain Scott Fitzgerald : « *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidé à les changer* ».

Syndicalistes de gauche, nous nous posons tous les jours la question du sens de notre combat. Mais nos prédécesseurs –au cours des siècles précédents où la situation sociale était bien pire– n'ont jamais baissé les bras et ne se sont pas laissés envahir par le désespoir.

Au péril de leur vie pour certains, mais le sang versé en ces temps sèche vite dans le cours de l'histoire...

Nous devons donc rester vigilants et toujours nous indigner !

L'indignation doit rester un moteur de notre action syndicale tant dans le combat pour la défense individuelle que dans la bataille pour un monde plus juste.

Cette indignation doit, au bout du chemin, conduire à la dignité pour tous les travailleurs et tous les citoyens ! Et l'objectif est exigeant, car s'indigner ne prend tout son sens que



dans l'action qui vise à détruire l'objet de l'indignation.

L'indignation est la preuve de l'intérêt que l'on porte au monde comme l'écrivait Victor Hugo, indigné s'il en est, dans *La légende des siècles* « [...] car s'indigner de tout, c'est tout aimer en somme ! ».

Notre indignation collective, solidaire, doit nous mener au change-

ment au côté des jeunes, des Grecs et de tous ceux qui n'ont pas droit à une justice sociale véritable.

J'emprunterai ma conclusion à André Gide qui écrivait « *Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie* ».

Eh oui, Camarades, la route sera encore longue... Parsemons-la de progrès social pour tous !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Appel à candidatures

À l'occasion du congrès statutaire de l'IRB qui se tiendra les 5 et 6 juin 2012, les mandats suivants sont à attribuer :

- secrétaire général ;
- 3 vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent être introduites par écrit au plus tard le 9/12/2011 à 12h auprès du président de l'IRB : Alex Vonck – rue du Congrès, 17/19 – 1000 Bruxelles.

G20 • La marche loupée des économistes du CSF sur la Taxe sur les transactions financières

Le Conseil de stabilité financière (CSF) – le groupe économique informel des pays du G20 – a manqué une marche lors de sa réunion plénière du 3 octobre à Zurich (Suisse). Les organisations syndicales ont épinglé le fait que le plan d'action du CSF exclut la création d'une taxe sur la transaction financière. La question n'est « *plus de savoir s'il convient ou non d'adopter ce système de taxe* » soulignent les leaders du mouvement syndical international (Sharan Burrow pour la CSI et Philip Jennings pour l'UNI) « *mais comment son application par un groupe de pays « pionniers » pourrait tirer parti du forum de coopération internationale*



fourni par le CSF ». Contrôler la spéculation effrénée à travers une « taxe et la réglementation des marchés financiers est essentiel pour maîtriser la crise écono-

mique qui va en s'aggravant » poursuit la CSI.

Europe • L'UE ne doit pas interférer de façon punitive dans les politiques nationales



La Confédération européenne des syndicats (CES) a dénoncé l'ingérence de l'Union européenne dans les politiques des pays en difficulté. La lettre confidentielle du Président de la Banque centrale européenne (BCE) envoyée au gouvernement italien exigeait un programme économique détaillé coupant dans les dépenses sociales et remettant en cause le système de conventions collectives au

niveau national. La visite récente de la Troïka en Grèce a également imposé des exigences impossibles à tenir pour un pays déjà exsangue. « *L'Union européenne et la BCE mènent des expéditions punitives contre les pays qui ont failli aux règles de stabilité. Au lieu de prendre la voie de la solidarité et des mesures audacieuses à la mesure de la gravité de la situation, c'est le choix du court-termisme qui prime. Les mesures récentes imposées à l'Italie et à la Grèce sont accablantes. Les décideurs européens*

persistent dans une voie qui entraîne les pays en difficulté dans une spirale infernale », dénoncent les syndicats européens réunis au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Grèce • L'offensive sur les droits des travailleurs menace la reprise économique



Le nouveau projet de code du travail empiète sur la liberté d'association et devrait immédiatement être révisé, afin d'assurer sa conformité aux normes de l'OIT, estime le mouvement syndical international. Le parlement grec a, en effet, discuté un texte accordant à des « groupes d'employés » le pou-

voir de signer des accords d'entreprise à la place des syndicats. Ce projet de réforme prévoit également la possibilité de signer de tels accords dans des entreprises dotées de moins de 20 employés. La négociation collective, qui fait partie des droits fondamentaux des travailleurs, est ainsi désormais menacée par le gouvernement grec, qui agit sous l'emprise de fortes pressions émanant du Fonds moné-

taire international et de l'Union européenne. « *Des droits syndicaux conquis à la sueur d'après luttes menées durant les cent dernières années sont en train d'être supprimés en Grèce », a dénoncé Sharan Burrow pour la Confédération syndicale internationale.*

France • Mobilisation massive contre l'austérité



Après le succès des mobilisations dans l'éducation publique et privée et celle des retraités, la mobilisation interprofessionnelle du 11 octobre a été forte et a soutenu les attentes sociales des salariés et l'exigence d'une autre répar-

tion des richesses. Près de 300 000 personnes ont défilé, dans près de 200 manifestations partout en France. « *En France comme en Europe, les politiques de bas salaires, de suppression et de précarisation de l'emploi, la réduction de la protection sociale, des services publics et des droits des salariés sont bien les raisons de la crise. Elles découlent des choix*

politiques opérés pour donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation avec des conséquences dramatiques pour les salariés » dénonce le syndicat CGT, coorganisateur de cette journée d'action, avec les syndicats CFDT, FSU, UNSA et Solidaires.

Koweït • Les syndicats luttent contre la répression des grèves par la force militaire



« *La décision des autorités de donner pouvoir aux forces militaires et aux forces de l'ordre pour briser les grèves est inacceptable et anti-*

démocratique. Les travailleurs sont en grève pour des motifs légitimes et nous soutenons l'appel lancé au gouvernement par le mouvement syndical koweïtien en faveur de l'ouverture d'un dialogue de bonne foi pour résoudre les doléances des

travailleurs », précise un communiqué de la Confédération syndicale internationale.

Somalie • Chantage d'Al Shabaab : 3 253 travailleurs des télécoms privés de leur gagne-pain

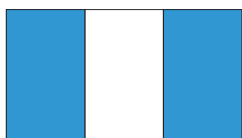


Le 2 octobre, les militants islamistes d'Al Shabaab ont interdit à trois compagnies du secteur des télécommunications d'exercer leur activité, paralysant ainsi le système dans 8 régions du pays. Telecom Somalia, Nation Link Telecommunication Company et Dahabsihiil avaient en

effet refusé de payer une somme d'argent que les militants cherchaient à leur extorquer illégalement. Après le meurtre récent de neuf travailleurs somaliens causés par ces mêmes pratiques totalement inacceptables de chantage à l'extorsion de fonds contre droit au travail, ces nouveaux incidents témoignent de la difficulté de plus en plus grande pour les travailleurs somaliens d'assurer leur

survie. Les trois compagnies concernées ont demandé à leurs employés de ne pas se présenter sur leur lieu de travail jusqu'à nouvel ordre. Selon le Syndicat somalien des télécommunications et des postes (STPU), 3 253 travailleurs se retrouvent de ce fait sans emploi.

Guatemala • Nouvel assassinat d'un syndicaliste



Anibal Marroquin Orellana, membre du Sindicato de Trabajadores Bananeros d'Izabal (SITRABI), a été assassiné le 24 septembre, dans le municiple de Los Amates. Ce meurtre vient s'ajouter

à la longue liste d'assassinats de dirigeants et de membres d'organisations syndicales et plonge à nouveau dans le deuil une famille et le mouvement syndical guatémaltèque. Le gouvernement du Guatemala et, plus particulièrement, le procureur général du Ministère public, doivent « *prendre les*

dispositions qui s'imposent afin de garantir le droit à la vie et le respect des conventions fondamentales de l'OIT et mettre fin au règne de l'impunité en consolidant l'État de droit ».

Et maintenant ?

Oui... le gouvernement, c'est pour bientôt ! Mais quel gouvernement ? Réuni le 21 octobre 2011, le comité fédéral de la FGTB a fait une analyse critique de la situation actuelle. Une fois la teneur de l'accord gouvernemental connue, le comité émettra des propositions visant à engager d'éventuelles actions.

La pieuvre de la privatisation va-t-elle étendre ses tentacules ravageurs ? Quelles économies allons-nous devoir endurer et comment réagir à tout cela ? Quoi qu'il en soit, le secteur s'inscrira, au travers de la CGSP, dans toutes actions de la FGTB. Soyez donc vigilants !

La saga «Belgocontrol», quant à elle, se poursuit.

Vous trouverez, ci-après, notre communiqué à la presse du 24 octobre.

Masterplan 2011-2012 pour Belgocontrol

Les syndicats s'y opposent

Le 24 octobre 2011, le front commun syndical CGSP-SLFP-CSC à Belgocontrol envoyait le courrier ci-dessous à l'administrateur-délégué.

Le front commun syndical CGSP-SLFP-CSC à Belgocontrol a procédé en première lecture à l'examen du Masterplan 2011-2012. Le plan proposé est INACCEPTABLE ! Les organisations syndicales représentatives ne sont, toutefois, pas réticentes à d'éventuelles améliorations au niveau des process et/ou de la structure.

Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

1. *Le Masterplan ne comporte aucun objectif financier qui soit concret ou réaliste.*
2. *Une analyse approfondie par service est nécessaire. Nous sommes d'ores et déjà persuadés qu'il nous faudra disposer d'informations opérationnelles supplémentaires.*
3. *Une analyse approfondie et circonstanciée de la charge de travail et de la faisabilité s'impose.*
4. *Les mesures d'accompagnement visées dans le plan, telles que la pension de retraite, l'interruption de fin de carrière, la réaffectation, le reclassement et la disponibilité conventionnelle pour convenance personnelle, devront, le cas échéant, se négocier séparément.*
5. *En matière de réaffectation et de reclassement, il conviendra d'arrêter des règles d'application univoques et transparentes.*
6. *Si, au terme des négociations, il y a accord sur le «Masterplan 2011-2012», sa mise en œuvre devra être considérée comme «un tout par rapport au personnel».*

Le front commun syndical CGSP-SLFP-CSC à Belgocontrol entend défendre une vision à long terme aux fins de garantir la pérennité de l'entreprise, un maximum d'emplois ainsi que le bien-être du personnel.

Combativité... un leitmotiv au secteur Télécom Aviation !

Bien fraternellement.

André Vandekerkhove
Président

Masterplan ou pas !?

Suite à la commission paritaire extraordinaire du 7 octobre 2011, le CEO (administrateur-délégué) a annoncé vouloir négocier un « Masterplan 2011-2012 » avec les organisations syndicales.

Selon le CEO, ce plan de restructuration s'impose dans le cadre de l'exécution du plan de performance comme demandé par le FABEC pour la période 2012-2014.

La première période de référence dans le cadre du « Single European Sky », laquelle court de 2012 à 2014, se profile.

Belgocontrol a déposé un Plan de performance et s'est engagé, pendant la période de référence, à faire baisser le « taux unitaire pour les services de la navigation aérienne en route » de 3,5 % par an, soit 10,1 % sur toute la période de référence. Le système de recouvrement des coûts (cost-recovery system) doit être supprimé.

Pour la première période de référence, le KPI national en matière d'efficacité économique est le taux unitaire pour les services de la navigation aérienne en route. À partir de la deuxième période de référence, un KPI supplémentaire sera appliqué, à savoir le taux unitaire pour les services de la navigation aérienne terminaux. Selon Belgocontrol, le Masterplan 2011-2012 doit permettre d'être prêt en 2014 à répondre aux exigences complémentaires qui seront imposées par l'Europe.

Pour y parvenir, la direction entend optimiser la structure organisationnelle, les processus, les méthodes de travail et les ressources humaines disponibles.

Mais... avec comme conséquence, le sacrifice de plus de 150 emplois dans une rage de rationalisation jamais vue auparavant.

Bref, pour la CGSP, le Masterplan est imbuvable !!!

Il y a d'autres moyens d'atteindre les objectifs !!!

Nous nous opposerons, **ensemble** (avec tous les membres du personnel), **avec tous les moyens possibles**, au plan qui nous est soumis et nous nous battons pour chaque emploi à Belgocontrol !

Nous invitons toutes les organisations syndicales à former un front et à se battre **pour Belgocontrol, pour**

chaque emploi et pour le maintien de tous les acquis.

Nous allons aujourd'hui encore prendre contact avec les dirigeants syndicaux des autres organisations syndicales représentatives à Belgocontrol. Nous enterrons la hache de guerre avec la Guilde des Contrôleurs aériens et plaidons pour un front commun au sens le plus large du terme !

Ensemble, continuons à lutter... telle est notre devise !

Le 10 octobre dernier, le bureau fédéral du secteur a décidé d'analyser le Masterplan avec le comité syndical de Belgocontrol, de formuler des



contrepropositions et de planifier des actions.

Le bureau fédéral abordera le dossier sous l'angle de la politique syndicale, se positionnera et, au besoin, passera à l'action.

Un Belgocontrol averti en vaut deux !

Le secteur Télécom Aviation est solidaire avec tous les travailleurs qui luttent pour leur emploi !

Un Belgocontrol averti en vaut deux !

The Brussels Airport Company

Un comité syndical fort et uni

Le comité syndical du 7 octobre dernier s'est essentiellement tourné vers l'avenir. Le fait est qu'un certain nombre de dossiers cruciaux sont en rade sur la table de négociation. Nous allons les inventorier et les porter à l'ordre du jour des divers groupes de travail et instances institués à cet effet.

Le comité syndical est temporairement sous la houlette d'André Vandekerckhove, président du secteur, et de Martin Roose, permanent régional.

Notre équipe (comité syndical) est forte et unie. Et c'est dans cet esprit que nous allons préparer ensemble les élections sociales afin de remporter une victoire éclatante.

Voici la composition du comité syndical. Contactez-les. Nos chefs de délégation se joindront aux responsables du secteur pour traiter chaque demande d'intervention.

Composition

Béka Sandrine	sandrine.beka@brusselsairport.be
Fostier Patrick Chef de délégation FR	patrick.fostier@brusselsairport.be
Mariaule Marie-Christine	marie.christine.mariaule@brusselsairport.be
Pire Benoît	benoit.pire@brusselsairport.be
Vanderheyden Cathy	cathy.vanderheyden@brusselsairport.be
Biets Jos	jos.biets@brusselsairport.be
Geeraerts Jan Chef de délégation NL	jan.geeraerts@brusselsairport.be
Van Cauwenbergh Roger	roger.van.cauwenbergh@brusselsairport.be
Van Krunkelveldt Georges	georges.van.krunkelveldt@brusselsairport.be
Vanhorenbeek Bert	bert.vanhorenbeek@brusselsairport.be

Les membres du comité syndical tiennent à remercier la camarade Diane Caudron, secrétaire fédérale, pour s'être dépensée sans compter au cours de toutes ces années. Le comité syndical entend bien la mettre à l'honneur en temps opportun. ■

IBPT

Nouvelles de l'IBPT : le sort en est jeté... ou presque !

Une nouvelle proposition a été présentée au groupe de travail du 18 juillet. Les organisations syndicales avaient amendé le projet initial.

Pack Télécom

Remplacement, pour les agents statutaires et pour les contractuels travaillant sous contrat de douze mois minimum (pour les pensionnés, l'abonnement gratuit au téléphone ou GSM est maintenu), de l'abonnement gratuit actuel par une intervention mensuelle dans le prix d'un pack Télécom comprenant au moins la téléphonie fixe ou mobile et/ou une connexion large bande.

Les modalités d'octroi de ces avantages sont fixées par le Conseil. Les membres du personnel ont le choix tant pour l'opérateur, que pour la composition du pack Télécom. L'intervention est, toutefois, plafonnée à un montant à définir par le Conseil sur base du prix moyen des packs « triple play » et « double play » offerts sur le marché belge par les opérateurs (le « double play » a été ajouté car, renseignements pris, il apparaît que Belgacom est le seul à offrir la combinaison de la téléphonie fixe et mobile et qu'il n'y a pas de « triple play » qui combine la téléphonie fixe et mobile et l'Inter-

net) pour des services confort (pas d'« Internet intense », de « fiber-net », etc.).

Pour l'heure, ce montant maximum est de 50,00 euros. Si le membre du personnel opte pour un abonnement simple ou un pack moins cher, seul le coût réel est remboursé. Pour les membres du personnel qui ne font pas usage d'un pack Télécom mais qui bénéficient de services télécom via des abonnements simples (éventuellement auprès d'opérateurs multiples), on rembourse la somme du coût réel de ces abonnements à concurrence du montant maximum.

Le montant maximum sera revu chaque année par le Conseil sur base de l'évolution des prix des packs Télécom sur le marché belge.

Pour soumettre une demande d'intervention, il suffit de produire une copie d'une facture de l'opérateur attestant que le pack choisi comporte au moins un des trois services télécom en question ainsi que le coût de ce pack.

Le membre du personnel est prié de fournir chaque année une copie d'une facture récente pour confirmer l'utilisation du pack et, évidemment, lors d'un changement d'opérateur ou de pack ou encore, en cas d'une modification du prix par l'opérateur.

Un avantage de toute nature de 150,00 euros (ce qui signifie que l'IBPT doit aussi payer une cotisation annuelle de 9,75 % de 150 euros) est à verser à l'ONSS = 14,62 euros par an par membre du personnel.

Le membre du personnel aura quant à lui une retenue de 3,55 % = 5,32 euros par an. De plus, ce montant est pris en compte pour le calcul du précompte professionnel. Il est cal-

culé au prorata si les interventions ne couvrent pas une année complète et sera porté en compte sur la fiche salariale du mois de novembre.

Les organisations syndicales ont bon nombre de questions et réflexions :

- si nous trouvons qu'il s'agit d'une proposition acceptable, nous tenons, néanmoins, à soumettre la version finale à une assemblée générale des membres ;
- pourquoi un collègue pensionné n'est-il pas en droit de bénéficier du même pack Télécom ? Pour l'heure, il bénéficie aussi du remboursement de l'abonnement téléphone ou GSM. Y a-t-il des raisons techniques à cela ? Autrement dit, pourquoi ne pas offrir cet avantage aux pensionnés sachant que cela implique la fiscalisation de l'avantage en nature ?
- pour celui ou celle qui ne prend pas de pack Télécom, quel sera le maximum de l'abonnement téléphone ou GSM que l'on continue à rembourser et ceci sera-t-il considéré comme avantage en nature pour le fisc (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) ? Nous allons, en effet, avoir deux types de bénéficiaires :

ceux qui ont le pack Télécom et ceux qui n'ont que l'abonnement téléphone ou GSM ;

- à partir de quand peut-on bénéficier de l'avantage du pack Télécom ? Est-ce encore possible avec effet rétroactif au début 2011 ?

Examen de promotion au niveau A

Bien des années après que la décision fût prise, les membres du personnel sont, à présent, autorisés à accéder au niveau A par voie de promotion.

Un Comité supérieur de concertation doit enfin se réunir le 17 octobre avec à son ordre du jour « l'organisation de l'examen d'accession (programme d'examen) au niveau A ».

Ce qui nous fait dire que le sort en est enfin jeté... ceci en guise de bou-tade.

Nous vous tiendrons personnellement au courant ! ■

Flash

Plan hospitalisation pour les membres du personnel en non-activité de Belgacom

Vanbreda enverra la documentation le 24 octobre au plus tard.

Le « Service Info Plan H » du secteur Télécom Aviation sera accessible chaque jour ouvrable du 25 octobre au 25 novembre inclus entre 9 et 15 heures.

Numéros de téléphone accessibles :

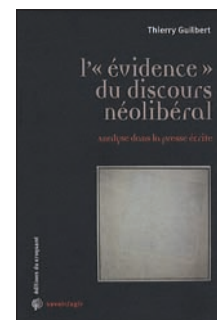
02 508 58 54

02 508 59 54

02 508 58 51

L'évidence du discours néolibéral

S'il faut se méfier des mots, leur dénier toute importance serait une attitude contradictoire : c'est justement parce qu'ils peuvent tromper que les mots méritent toute notre attention. Ainsi commence cet ouvrage qui se penche sur l'évidence du discours néolibéral en traitant de l'attitude des médias écrits à l'égard de l'actualité sociale récente comme la représentation donnée des mouvements sociaux de l'automne 2010 ou encore la signification attribuée à la crise financière de 2008. À travers de nombreux exemples, l'auteur vise, non pas à mettre au jour un lexique propre au discours néolibéral, mais à analyser le fonctionnement à l'évidence de ce discours et à en exposer divers procédés : l'utilisation des valeurs communes et de l'opinion publique, la « comparaison aux voisins » et la naturalisation de l'économie, la nomination des acteurs et des événements, et les procédés manipulateurs de persuasion... La question fondamentale que pose cet ouvrage concerne le rôle des médias dans la fabrication des opinions et des connaissances partagées.



Thierry Guilbert est maître de conférences en sciences du langage à l'université de Picardie.

Thierry Guilbert, *L'évidence du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Éd. du Croquant, Paris, avril 2011, 133 p., 14 €.

Le prix

Surpris par la manière dont les prix se déterminent dans la pêche artisanale en Bretagne et en Afrique, Paul Jorion voulut en avoir le cœur net : le prix se fixe-t-il bien, comme on le prétend, par la rencontre de l'offre et de la demande ? Ce qu'il découvrit, est surprenant : le prix se détermine selon le rapport de force existant entre le groupe des vendeurs et celui des acheteurs, qui se définit à son tour en fonction de la rareté relative de chacun de ceux-ci à l'intérieur du groupe auquel il appartient. La froide logique de l'offre et de la demande s'efface derrière les rapports humains et une image émerge : celle d'un cadre sociopolitique qui trouve dans les prix le moyen de se reproduire à l'identique. Statut social, degré de concurrence de chacun au sein de son groupe, risque que chacun fait subir à sa contrepartie dans une transaction commerciale étalée dans le temps, tout cela s'équivaut en réalité au sein d'une équation complexe. La théorie de la formation des prix qui se dégage est à la fois neuve et ancienne : c'est celle énoncée autrefois par Aristote. Son domaine de validité ne se restreint pas aux marchés traditionnels puisque sa logique se retrouve intacte sur les marchés financiers contemporains : de la notation des consommateurs pour leur risque de crédit aux métamorphoses du métayage sur le marché des options.



Paul Jorion est anthropologue et sociologue.

Paul Jorion, *Le prix*, Éd. du Croquant, Paris, septembre 2010, 364 p., 23 €.

La crise de la croyance économique

La crise financière mondiale a révélé l'intensité d'une série de crises structurelles : celle d'un ordre mondial dominé par les États-Unis, désormais fortement contesté par l'affirmation des pays émergents, en premier lieu la Chine, celle d'une mondialisation financière sans contrôle largement déconnectée des besoins des populations, et finalement, la crise d'un « capitalisme historique » incapable de proposer une organisation économique stable et juste. Ressuscitant John Maynard Keynes et Karl Marx, la crise a ébranlé la doctrine néolibérale, ce « consensus de Washington » qui s'était épanoui après la fin de la guerre froide, au début des années 1990. Au moment où s'accroissait la conscience d'une crise écologique globale, elle est devenue l'objet de multiples interprétations, mettant à l'épreuve les cadres d'analyse et les doctrines des divers agents présents dans le champ du pouvoir : chefs d'entreprise, acteurs politiques, économistes, experts, journalistes, intellectuels, dirigeants syndicaux ont développé leur propre analyse de ses causes, ses enjeux et des « réponses » qui peuvent lui être apportées. Ces conflits d'interprétation, cristallisés dans des discours de natures extrêmement variées, font partie de la réalité économique et sont les témoins des nombreuses luttes qui la traversent.



Frédéric Lebaron est sociologue, Professeur à l'université de Picardie-Jules Verne à Amiens.

Frédéric Lebaron, *La crise de la croyance économique*, Éd. du Croquant, Paris, octobre 2010, 234 p., 21 €.

La crise de trente ans

L'endettement des États est abyssal, les troubles monétaires ne semblent plus maîtrisables alors que les citoyens se voient confrontés à une hausse du chômage, à un allongement des retraites, à une privatisation massive des services publics. Même s'il permet de répondre à de nombreuses questions qui émergent avec l'approfondissement de la récession actuelle, lorsque les responsables économiques et politiques ne savent plus trop quoi avancer comme solution, l'ouvrage n'est pas un livre de circonstance. Il se veut, au contraire, une explication fondamentale et fouillée de la crise dans le système économique actuel, à partir d'un point de vue marxiste. De nombreux graphiques permettent de visualiser au mieux la situation et des encadrés permettent aux non-spécialistes de l'économie de suivre les développements et l'argumentation, voire d'avoir des bases pour continuer à comprendre l'évolution des événements économiques. Ce n'est donc pas un livre destiné aux seuls experts mais plutôt aux nombreux militants que nous sommes.

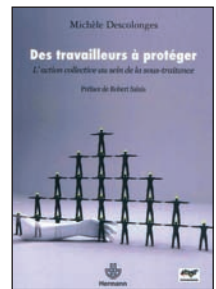
Henri Houben est Docteur en économie et membre d'Attac Bruxelles et du Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative).



Henri Houben, *La crise de trente ans. La fin du capitalisme ?*, Éd. Aden, Bruxelles, septembre 2011, 480 p., 25 €.

Des travailleurs à protéger

Donner la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas habituellement (les femmes, les travailleurs de pays pauvres...), mais aussi montrer qu'il est possible d'agir, collectivement, tel est le pari relevé avec succès dans cet ouvrage. S'appuyant sur une série d'entretiens approfondis, sur l'observation directe et sur le dépouillement des données existantes, Michèle Descolonges nous expose les modalités d'organisation de la protection des salariés de sous-traitants d'entreprises aussi importantes que Renault-Dacia, Orange France Télécom ou encore Puma, dans des pays aussi variés que le Pakistan, la Roumanie, le Mexique, la Corée du Sud ou la France. Les acteurs sociaux et les institutions jouent un rôle non négligeable dans ce combat. Mais c'est d'abord de solidarité entre les travailleurs de pays mis à mal par la mondialisation dont il est question ici. Ce livre oblige à sortir de chez soi pour aller à la rencontre de ces ouvriers et employés, proches et lointains, qui par leur travail contribuent à notre confort.



Michèle Descolonges est sociologue associée au laboratoire « Travail et mobilité » de l'université Paris X-Nanterre.

Michèle Descolonges, *Des travailleurs à protéger. L'action collective au sein de la sous-traitance*, Préface de Robert Salais, Éd. Hermann, Paris, mai 2011, 154 p., 24 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Instances IRW-CGSP • Accord gouvernemental et travail intérimaire • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !
- 4 / Dossier • Impôt sur le revenu : progressif ?
- 7 / Europe • L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile
- 8 / IRB • Indignation générale • Appel à candidatures
- 9 / Actualités internationales

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Et maintenant ?
- 12 / Belgocontrol • Masterplan ou pas !?
- 13 / The Brussels Airport Company • Un comité syndical fort et uni
/ IBPT • Nouvelles de l'IBPT : le sort en est jeté... ou presque !
- 14 / Flash • Plan hospitalisation pour les membres du personnel en non-activité de Belgacom
- 15 / À lire

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11